DÉCISION

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2005-142	R-3560-2005	2 août 2005

PRÉSENT:

M. Gilles Boulianne, B. Sc. (Écon.) Vice-président

Hydro-Québec

Demanderesse

et

Intéressés dont la liste apparaît à la page suivante

Demande du Transporteur afin d'obtenir l'autorisation requise pour la réalisation du projet visant la mise à niveau du réseau régional Matapédia dans le cadre de l'intégration des éoliennes (Motifs à suivre)

Intéressés:

- Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

1. INTRODUCTION

Le 11 mars 2005, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) dépose une demande afin d'obtenir l'autorisation pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs requis pour la réalisation d'un projet visant la mise à niveau du réseau régional Matapédia dans le cadre de l'intégration des éoliennes (le Projet).

La Régie de l'énergie (la Régie) a procédé à l'étude de cette demande sur dossier. Le 27 avril 2005, une rencontre technique est tenue aux bureaux de la Régie en présence du Transporteur et des intéressés. Par la suite, la Régie a permis aux intéressés de transmettre des demandes de renseignements au Transporteur et de déposer leurs observations et commentaires sur la demande. Le Transporteur a répliqué à ces observations le 11 juillet 2005.

Le dossier est pris en délibéré à compter de la réception des réponses à la dernière demande de renseignements de la Régie, soit le 28 juillet 2005.

2. LA DEMANDE

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) a lancé l'appel d'offres A/O 2003-02 en vue de l'achat d'énergie d'origine éolienne produite au Québec. Les offres retenues totalisant 990 MW proviendront de huit parcs éoliens localisés en Gaspésie et qui devraient être mis en service entre 2006 et 2011.

Le Projet du Transporteur consiste à mettre à niveau le réseau régional Matapédia et s'inscrit dans le cadre de l'intégration des éoliennes. La première partie vise à ajouter, remplacer ou modifier les protections primaires des lignes 230 et 161 kV du réseau régional Matapédia dans le but de pouvoir éliminer un défaut dans un délai maximum de huit cycles. La deuxième partie vise à implanter une alimentation double boucle au poste Les Boules 230-120 kV, en remplacement de son alimentation double dérivation actuelle.

Le Transporteur a soumis à l'appui de sa demande les informations requises par le règlement d'application de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹ (la Loi).

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

3. DÉCISION

Compte tenu de l'importance de rendre une décision rapidement dans le présent dossier, la Régie décide de faire connaître immédiatement ses conclusions quant à la demande du Transporteur. La Régie communiquera ses motifs ultérieurement.

La Régie de l'énergie :

ACCUEILLE la demande du Transporteur;

AUTORISE le Transporteur à réaliser le Projet visant la mise à niveau du réseau régional Matapédia dans le cadre de l'intégration des éoliennes conformément à la preuve soumise à l'appui de la présente demande, le Transporteur ne pouvant apporter, sans autorisation préalable de la Régie, aucune modification au Projet qui aurait pour effet d'en modifier de façon appréciable tant la description que les coûts;

DEMANDE au Transporteur de présenter, dans son rapport annuel selon l'article 75 de la Loi, un tableau d'avancement des coûts réels du Projet avec les explications des écarts majeurs ainsi qu'un suivi de son échéancier;

DEMANDE au Transporteur, lors de sa demande d'inclusion des coûts du Projet à sa base tarifaire, de justifier les coûts réels complets, et de déposer le détail des coûts de la division Hydro-Québec Équipement et du taux de majoration sur salaire.

Gilles Boulianne Vice-président

Représentants:

- Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) représentée par M. Jean-François Samray;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M. Jean-François Lefebvre;
- Hydro-Québec représentée par M^e Carolina Rinfret;
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) représenté par M^e Franklin S. Gertler;
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M^e Pierre Tourigny;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M^e Dominique Neuman;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Steve Cadrin.